

Éditorial

Phare démocratique

Une fois de plus le Liban est le théâtre de violents combats, conséquence des affrontements politiques qui ont suivi la guerre destructrice qu'Israël a menée contre le pays au cours de l'été dernier. Les affrontements se multiplient entre chiïtes et sunnites. La création par les Nations unies d'un tribunal international pour statuer sur l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri butte sur le refus de la Syrie. Le pays replonge dans une crise qui peut dégénérer en une nouvelle guerre civile.

L'origine du drame récurrent libanais réside dans la position qu'il occupe dans la région : un tissu humain et culturel unique, propice à un développement démocratique mais situé dans un environnement antidémocratique. Que le Liban vienne à disparaître et tout le Moyen Orient se verrait privé de cette particularité.

Contrepartie de ce pluralisme culturel et religieux, le Liban repose sur un équilibre communautaire complexe et fragile. Le défi démocratique qu'il porte en lui peut-il résister à la convoitise de ses voisins ? N'est-il pas trop lourd à porter pour ce petit pays d'à peine 4 millions d'habitants ?

L'un des enjeux essentiels qui se pose aujourd'hui au Liban est de construire un État moderne et solide. Pour cela, faudra-t-il, comme certains le suggèrent, déconfessionnaliser le système politique et laïciser la société ? Un immense défi auquel est confronté le pays du Cèdre s'il veut demeurer un phare de la démocratie pour le Moyen Orient au XXI^e siècle.

François Bellec
francois.bellec@wanadoo.fr

Un an après la guerre d'Israël au Liban

Mobiliser les forces vives pour la reconstruction du pays

par Boutros Labaki*

Le 12 juillet 2006, l'armée israélienne, prenant prétexte du rapt de deux de ses soldats par le Hezbollah, déclenche une offensive militaire de grande envergure au Liban. Retour sur une guerre meurtrière qui a porté un coup sévère à la souveraineté de ce pays et fragilisé l'équilibre géopolitique de la région.

A partir du retrait israélien du territoire libanais en 2000 – à l'exception des minuscules fermes de Chébaa - la présence armée du Hezbollah au Sud-Liban ne se justifie plus. Mais l'occupant syrien impose le maintien de ce groupe armé et restreint à son aspect symbolique la présence militaire de l'État dans la zone libérée. Dès lors, le Hezbollah détient le vrai pouvoir au Liban Sud, impose ses normes religieuses, morales et sociales et y rend certains services sociaux, éducatifs et sanitaires. Il installe, en outre, son armement dans la région évacuée.

De son côté, Israël ne perd pas de temps. La « *meilleure armée du monde* » a été humiliée en 2000 et obligée de quitter inconditionnellement le Sud-Liban pour limiter ses pertes humaines. Et qui l'a humiliée ? « *Une bande de terroristes* », autrement dit le Hezbollah dans le jargon israélo-américain. C'est la première fois qu'Israël se retire d'un territoire arabe sans négociations, sous la pression militaire. Pour l'armée et l'élite au pouvoir, c'est intolérable et, de plus, cela donne un mauvais exemple aux Palestiniens. A partir de ce moment, la revanche

se prépare avec l'aide du « sponsor américain ».

D'un autre côté le retrait syrien du Liban, le 28 avril 2005, enlève un appui important au Hezbollah. Il est précédé par la résolution 1559 du Conseil de sécurité de l'ONU (août 2004), qui stipule le désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises, réaffirmant ainsi une des dispositions de l'accord d'entente nationale libanais (Accords de Taëf -1989) qui constitue le nouveau pacte national sur lequel est censé se bâtir le Liban d'après 1990 et qui énonce entre autres : la dissolution de toutes les milices ; l'extension de la souveraineté de l'État par ses propres forces armées à tout le territoire libanais et jusqu'aux frontières internationales ; le retour à l'accord d'armistice de 1949 pour régir les relations avec Israël et la formation d'un gouvernement d'Union nationale. Dès lors, la situation politique et juridique du Hezbollah s'affaiblit.

Réaction israélienne extrêmement violente

De son côté, l'Iran s'affronte avec les États-Unis sur le dossier nu-

* Boutros Labaki est professeur d'économie du développement à l'Université Saint Joseph de Beyrouth et Secrétaire général de l'Institut libanais de développement économique et social (ILDES). De 1991 à 2000, il a été premier vice-président du Conseil du développement et de la reconstruction du Liban. Au Centre Développement et Civilisations Lebret-Irfed, il assume le poste de vice-président pour le Moyen Orient et le Monde arabe.

déaire. Ces derniers veulent qu'Israël conserve le monopole sur l'armement atomique au Moyen Orient. Les autres pays membres permanents du Conseil de sécurité, Russie et Chine comprises, ne veulent pas voir la présence d'une puissance nucléaire de 70 millions d'habitants trôner au milieu des réserves pétrolières mondiales. Cela explique un certain consensus entre ces puissances (auxquelles il faut ajouter l'Allemagne) pour contenir les projets nucléaires militaires iraniens. Dans ce domaine, les Etats-Unis et Israël se distinguent par des tendances bellicistes. Le 10 juillet 2006, Javier Solana (chef de la diplomatie européenne), en négociation à Téhéran avec l'Ayatollah

Ali Khamenei (autorité suprême en Iran) au sujet du dossier nucléaire, déclare, à l'issue de ces négociations, qu'elles n'ont pas été productives. L'Iran a peut-être pris les devants...

Le 11 juillet, le Hezbollah capture deux soldats israéliens près de la frontière libano-israélienne, en territoire israélien. La réaction israélienne, extrêmement violente, se caractérise par un déchaînement sans commune mesure avec l'acte qui est censé le causer. Le Liban, avec l'appui des pays arabes, essaye plusieurs fois d'imposer un cessez-le-feu : le veto anglo-saxon l'en empêche¹. La cessation des combats n'a lieu que lorsque l'armée israélienne rencontre des difficultés à avancer de plus de quelques kilomètres en

territoire libanais et enregistre de nombreuses pertes humaines. Et d'autre part lorsqu'il est clair qu'une liquidation militaire du Hezbollah demande des efforts beaucoup plus coûteux en hommes que prévu. Sans compter que, pour la première fois dans un conflit israélo-arabe, des bombardements sur le territoire israélien touchent le pays en profondeur (un million de personnes quitteront le nord d'Israël). Ce que le Liban avait été habitué à supporter durant trente années de « *guerres pour les autres* » Israël, lui, ne peut le supporter... Par ailleurs, la pression politique israélienne interne contribue aussi à pousser l'armée israélienne à cesser le combat.

L'influence arabe permet alors de modifier la résolution du Conseil de sécurité dans un sens moins favorable à Israël qui ne cessera les combats que le 14 août, trois jours après le vote de la résolution 1701 du Conseil de sécurité. Trois jours pendant lesquels Israël larguera sur le Liban 250 000 bombes à fragmentation, des bombes à uranium appauvri et autres « *joujoux* » offerts par l'Oncle Sam via les aéroports britanniques.

Réfugiés dans leur propre pays

Dès la fin des combats, les réfugiés du Sud-Liban reviennent massivement à leurs lieux d'origine - quitte à y camper - et commencent à être dédommagés par le Hezbollah. A

très forte majorité chiite, ils sont accueillis les bras ouverts dans toutes les régions et particulièrement dans les régions chrétiennes où leur accueil est organisé par le Courant patriotique libre (CPL) du général Michel Aoun, ce qui fait sur eux le meilleur effet.

Au plan international, s'agissant des aspects militaires et sécuritaires du conflit israélo-arabe, le Liban semble avoir été distancié par des pays tels que l'Égypte, la Jordanie et pratiquement la Syrie d'où ne part, depuis trente-trois ans, aucun coup de feu en direction des territoires syriens occupés par Israël.

Les forces des Nations unies et l'armée libanaise occupent une zone tampon le long de la frontière sud où, même s'il y conserve des armes cachées, le Hezbollah peut les utiliser plus difficilement qu'avant juillet 2006, l'armée libanaise et les forces des Nations unies pouvant perquisitionner et les saisir. Politiquement, il serait très difficile au Hezbollah de reprendre les combats : il aurait tous les Libanais à dos, y compris un pourcentage croissant de chiites. Cette dernière communauté a été punie par Israël pour son appui au Hezbollah. Les principales zones d'habitat chiite (Liban Sud, Békaa Nord, banlieue sud-ouest de Beyrouth) ayant subi de très graves destructions et une bonne partie de leur population ayant été réduite au statut de réfugiés dans leur propre pays.

Un gouvernement d'union nationale

La question politique essentielle qui se pose dès lors est de savoir comment mobiliser l'ensemble des forces vives pour la reconstruction physique et politique du pays. Pour cela, il faut élargir la base politique du gouvernement en place afin d'en faire un gouvernement d'union nationale. Ce qui lui manque ce sont des ministres représentant le Courant patriotique libre (CPL) du général Michel Aoun et son bloc parlementaire *Réforme et changement*, qui constitue la plus grande force politique chrétienne. Le général Michel Aoun a signé, le 6 février 2006, un mémorandum d'entente avec Sayyed Hassan Nasrallah, le leader du Hezbollah. Il entretient de fait de bonnes relations avec

La question politique essentielle est de savoir comment mobiliser l'ensemble des forces vives pour la reconstruction physique et politique du pays.

Une pléiade de communautés

Sur une population de 3,8 millions d'habitants, le Liban ne compte pas moins de 19 communautés différentes :

- 60% de musulmans (chiites, sunnites, druzes, alaouites...)
- 40% de chrétiens (maronites, grecs orthodoxes, protestants, coptes, arméniens orthodoxes, chaldéens...)

Il existe aussi une petite communauté juive.

L'absence de droit civil et de droit de la famille fait que les mariages sont régis par les communautés religieuses, ce qui rend très difficile une union entre un chrétien et une musulmane, par exemple.

Le Liban abrite en outre sur son territoire de nombreux camps palestiniens (400 000 réfugiés environ). Les combats récents qui se sont déroulés au camp de Nahr al-Bared près de Tripoli ont révélé à l'opinion publique internationale les conditions déplorables dans lesquelles vivent ces familles palestiniennes.

les chiites et celles-ci se sont renforcées du fait de l'organisation de l'accueil des réfugiés chiites dans les zones chrétiennes pendant la guerre. Il en devient donc d'autant plus incontournable et le tandem Hariri-Joumblatt peut difficilement continuer à l'exclure du gouvernement. D'autant plus que l'accord d'entente nationale de Taëf en 1989, base de la 2^{ème} République libanaise, stipule qu'une des premières mesures à prendre pour la reconstruction du pays doit être la constitution d'un gouvernement d'union nationale. Ceci n'a pas été fait sous la tutelle syrienne entre 1990 et 2005, et pour cause : il fallait « *diviser pour régner* ». Dans un Liban enfin débarrassé de ses occupants régionaux, les groupes désormais au pouvoir continueront-ils à pratiquer les politiques de la tutelle syrienne ?

Ce Parlement n'a rien d'une instance « démocratiquement élue » comme le proclament le pouvoir actuel et ses protecteurs occidentaux.

Pour répondre à ces interrogations et comprendre le déroulement et les enjeux de la crise actuelle qui s'est exacerbée depuis novembre 2006, il faut revenir en arrière. L'assassinat de l'ancien Premier ministre libanais Rafic Hariri et de ses compagnons, le 14 février 2005, amène la majorité des Libanais musulmans sunnites (dirigés par le Courant du futur de la famille Hariri) à rejoindre la majorité de leurs compatriotes chrétiens de toutes communautés (maronites, grecs orthodoxes, grecs catholiques, arméniens orthodoxes et catholiques...) et la majorité des Druzes (dirigés par Walid Joumblatt), dans un mouvement de masse exigeant le retrait des troupes syriennes. Ce retrait a lieu le 28 avril 2005. Le Hezbollah y perd alors un appui stratégique.

Le 7 mai 2005, le général Michel Aoun, leader du Mouvement patriotique libre, principale force souverainiste libanaise, à majorité chrétienne, qui a lutté depuis plus de quinze ans contre l'occupation syrienne, revient triomphalement à Beyrouth après quinze ans d'exil en France. Ce retour se fait en dépit des efforts du tandem Hariri-Joumblatt et de leurs alliés pour le retarder après les élections législatives du printemps 2005.

Une loi électorale anticonstitutionnelle

Le jour même du retour de Michel Aoun à Beyrouth, le Parlement libanais reconduit la loi électorale anticonstitutionnelle de l'an 2000, qui a été imposée par les services de renseignement syriens à la demande de Rafic Hariri. Cette loi, par un truquage totalement anticonstitutionnel du découpage des circonscriptions, faisait que près de 72% des députés chrétiens étaient élus par des collèges électoraux à majorité musulmane (sunnites, chiites, et druzes). A l'époque c'était un des moyens qu'utilisaient l'occupant syrien et son allié Rafic Hariri pour affaiblir politiquement les chrétiens libanais, principale force d'opposition à l'occupant syrien et ses alliés.

Le vote de la loi électorale a divisé les politiciens chrétiens et certains d'entre eux, faisant passer leurs intérêts électoraux avant toute chose, se sont raccrochés au tandem Hariri-Joumblatt. Ce tandem a conclu une alliance, avec le duo chiite prosyrien Amal-Hezbollah dans un but électoral. Cette alliance avait pour objectif politique proclamé d'appuyer la résistance du Hezbollah. Le résultat est que cette alliance quadripartite (Hariri, Joumblatt, Amal, Hezbollah), qui représentait les principales forces communautaires musulmanes, a marginalisé de nouveau les communautés chrétiennes au Parlement.

Les chrétiens, se sentant trahis par leurs nouveaux alliés druzes (Joumblatt) et sunnites (Hariri) qu'ils ont pourtant aidés à se débarrasser de l'occupant syrien, votent massivement pour le général Aoun et ses alliés qui recueillent 70% des suffrages chrétiens exprimés².

Mais la fraude électorale est flagrante. Le groupe Aoun et alliés n'obtient que la moitié des sièges auxquels il a normalement droit, alors que le tandem Hariri-Joumblatt remporte 142% et le groupe Amal-Hezbollah 100%. Si chaque coalition

Libre propos

A la recherche de l'entente nationale

Rares sont les États qui lient expressément la légitimité d'un gouvernement au fait que celui-ci respecte l'entente nationale ou le « *pacte de vie commune* », pour reprendre la formule du préambule de la Constitution libanaise. Rares sont les États dans lesquels on évoque aussi souvent cette entente nationale. Et rares sont les États dans lesquels elle est si souvent et fondamentalement mise en question.

Pourtant, les Libanais pratiquent depuis des siècles le « vivre ensemble » entre musulmans et chrétiens, entre sunnites et grecs orthodoxes, maronites, chiites et druzes, entre adeptes de différents courants politiques et idéologiques. Or, avoir de bonnes relations de voisinage et partager le pouvoir entre différents groupes semblent être deux choses bien différentes.

Il importe toujours au Liban, comme le montre Boutros Labaki, que des chrétiens puissent élire des candidats chrétiens, des musulmans des candidats musulmans. Car l'appartenance confessionnelle dicte souvent les positions politiques – même si l'accord entre Michel Aoun et Hassan Nasrallah donne désormais aux chrétiens le choix entre un leader proche du gouvernement et un autre au sein de l'opposition.

Si certains affirment que le système politique « consociatif » mis en place au Liban constitue la meilleure manière de régler le vivre ensemble entre différents groupes (religieux ici, ethniques ailleurs) et de les encourager à accepter des compromis, l'impasse actuelle au Liban montre que des déformations de ce système peuvent mener à l'immobilité totale. Et qu'il ne laisse guère de place à ceux qui souhaitent avoir un avis politique indépendant de leur affiliation confessionnelle.

Anne-Françoise Weber
afweber@gmx.net

avait obtenu un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix, Aoun et alliés aurait dû bénéficier de 33% des sièges (et non 16,4%), Hariri-Joumblatt 39% (et non 55,4%).

Ces élections donnent d'ailleurs lieu à d'autres importantes fraudes électorales de la part du tandem Hariri-Joumblatt qui contrôlait le ministère de l'Intérieur et les médias : achats de voix en masse, falsification des résultats, attaques et violences sur les partisans des listes adverses, propagande communautariste dans les lieux de culte.

Pour fermer la porte à tout recours légal, le Parlement issu de ces élections partiellement falsifiées modifie le statut du Conseil constitutionnel pour l'empêcher de statuer sur la légalité du scrutin et de ses résultats. Ce Parlement n'a rien d'une instance

« *démocratiquement élue* », comme le proclament le pouvoir actuel et ses protecteurs occidentaux. De plus la représentativité des députés chrétiens est fortement contestable et contestée : seuls 18 députés chrétiens sur 64 sont élus par des électeurs chrétiens...

Volte-face post-électorale

Le gouvernement issu de ces « élections » de l'été 2005, comprenait pour la première fois deux ministres du Hezbollah et proclamait dans sa déclaration ministérielle son appui à la *Résistance* (armée du Hezbollah). Il incluait des représentants du Président (prosyrien) Emile Lahoud. Le seul exclu de ce gouvernement était le Courant patriotique libre (CPL) du général Aoun et alliés (qui a pourtant obtenu 70% des voix des chrétiens et le tiers des suffrages exprimés). Les ministres chrétiens y détenaient des portefeuilles marginaux et n'avaient pas été élus par des électeurs chrétiens.

Une fois les élections terminées et le gouvernement formé, le tandem Hariri-Joumblatt remet sur le tapis la question de l'application complète de la résolution 1559, c'est-à-dire du désarmement du Hezbollah. Cette volte-face post-électorale du tandem Hariri-Joumblatt crée des tensions à l'intérieur de ce gouvernement, appuyé par les USA et la France, et comprenant des alliés de la Syrie et de l'Iran. De même, à la demande de l'ONU, le gouvernement met sur le

tapis vers la fin 2005, la création d'un tribunal à caractère international pour juger les responsables de l'assassinat de Rafic Hariri, ses compagnons et les autres personnes assassinées. La première tentative de faire passer le principe d'un tribunal international en Conseil des ministres amène le retrait temporaire du gouvernement

La Constitution libanaise stipule, en effet, la non légitimité de tout pouvoir contraire à l'entente nationale.

L'émotion créée par cet assassinat facilite l'approbation du principe de création de ce tribunal par le gouvernement libanais et la transmission de cette approbation au Conseil de sécurité.

Entre temps, un dialogue est mené entre le CPL de Michel Aoun et le Hezbollah. Il aboutit, le 6 février 2006, à la signature d'un document en dix points. Ce document qui appelle à l'élargissement du dialogue à toutes les parties libanaises, aboutit au lancement d'un *Comité national de dialogue* entre les principales forces et personnalités politiques du pays sur des points fondamentaux : accord pour demander la délimitation des frontières, établissement des relations diplomatiques avec la Syrie, nouvelle loi électorale, tribunal à caractère international pour juger de l'assassinat de Rafik Hariri et des autres assassinats, et d'autres points importants. Le dialogue, qui dure de mars à juin 2006, achoppe sur le problème de l'armement du Hezbollah, et devait reprendre en juillet 2006, quand éclate la guerre.

La tension politique remonte

A partir de la mi-août 2006, donc de la fin des opérations militaires, la tension politique remonte. Le Hezbollah accuse le gouvernement et le tandem Hariri-Joumblatt d'être de mèche avec les USA et d'avoir contribué à faire durer les combats pour affaiblir le Hezbollah et faciliter son

désarmement. Le CPL de Michel Aoun, quant à lui, réclame plus que jamais un gouvernement d'union nationale et une nouvelle loi électorale permettant une représentation fidèle de la population.

Le tandem Hariri-Joumblatt reprend ses pressions dans le Comité de dialogue, réuni en novembre 2006 pour accélérer l'approbation des statuts du tribunal international. Ce tandem précipite les choses et décide de présenter le projet de statuts envoyé par le Conseil de sécurité pour approbation au Cabinet, avant d'être étudié par le Comité de dialogue. Ceci amène tous les ministres chiites, ainsi qu'un ministre chrétien orthodoxe resté loyal au Président de la République, à quitter le gouvernement le 11 novembre 2006. Ces retraits mettent très fortement en question la légitimité et la constitutionnalité du gouvernement car, en plus du très grave défaut de représentativité des ministres chrétiens, une communauté libanaise entière (les chiites) n'y est plus représentée. La Constitution libanaise stipule, en effet, la non-légitimité de tout pouvoir contraire à l'entente nationale.

Cette situation amène Amal et Hezbollah à s'aligner sur les positions du général Aoun qui réclame un gouvernement d'union nationale et une nouvelle loi électorale. Devant le refus du tandem Hariri-Joumblatt d'accepter les demandes de l'opposition, celle-ci décide de passer à la pression populaire.

A ce moment-là, le 21 novembre 2006, un ministre chrétien, Pierre Gemayel, est assassiné. Ce crime fait monter les tensions et le pouvoir essaye d'utiliser l'assassinat contre le CPL (dont des bureaux sont attaqués et les portraits de Aoun brûlés). Cela retarde le mouvement de l'opposition qui déclenche, à partir du 1er décembre 2006, un *sit-in* dans le centre de Beyrouth près des sièges du Gouvernement et du Parlement, réclamant un gouvernement d'union nationale et une nouvelle loi électorale.

Des manifestations ponctuent le *sit-in*, de même que les veillées de Noël, de l'Adha et du Nouvel An. Une grève générale d'un jour, décrétée pour le 23 janvier 2007, est lar-

gement suivie malgré les tentatives de briser la grève par des groupes loyalistes armés de pierres, de gourdins et d'armes légères, en région chrétienne. Le 25 janvier 2007, une bagarre éclate à l'Université arabe de Beyrouth, dégénérant en tirs sur les manifestants et l'armée dans la zone musulmane de Beyrouth. Le risque de voir la situation dégénérer en affrontements armés sunnito-chiites est jugulé par l'action des leaders des deux bords et le couvre-feu est décrété par l'armée.

D'excellentes bases pour un accord

La Ligue arabe s'active alors en médiations. L'Arabie Saoudite et l'Iran, voulant éviter un conflit sunnito-chiite au Liban qui s'élargirait au Moyen Orient, élaborent un compromis politique basé sur la concomitance de l'acceptation du Tribunal international et du gouvernement d'union nationale. Les deux pays prêchent le calme à leurs alliés libanais. Les pays occidentaux, par contre, Etats-Unis en tête, poussent le gouvernement Siniora à l'intransigeance³. Enfin, la Syrie cherche à jouer un nouveau rôle au Liban.

Pour assurer les intérêts politiques de parties régionales et internationales, le Liban est de nouveau menacé de conflits armés. Seul un accord ferme et équilibré entre les Libanais peut sauver la situation. Les contenus raisonnables des propositions du Synode des évêques maronites en janvier 2007 (voir page 6), les propositions de la Ligue arabe et des rencontres saoudo-iraniennes, constituent d'excellentes bases pour un pareil accord. Mais le sommet des chefs d'Etat arabes à Ryad, fin mars 2007, n'a pas réussi à faire accepter un tel accord.

Par ailleurs, les interventions des puissances occidentales retardent la conclusion d'un accord national équilibré accepté par la population. En effet, cet accord pourrait être considéré par elles comme un recul de l'influence des forces politiques libanaises qui leur sont liées. Et aussi comme une diminution de leur influence au Liban et au Moyen Orient.

Boutros Labaki

boutroslabaki@yahoo.com

1 - Ce veto était probablement motivé par le désir de prolonger la durée de la guerre dans l'espoir de retourner la population libanaise contre le Hezbollah, vu l'écrasant déséquilibre des forces, comme dans l'attente d'un véritable écrasement du Hezbollah.

2 - Ces élections donnent les résultats suivants :

- Listes Aoun et alliés : 33% des suffrages et 16,4% des sièges
- Listes Hariri-Joumblatt et "alliés" chrétiens : 39% des suffrages et 55,4% des sièges
- Listes Amal-Hezbollah et alliés : 28% des suffrages et 28% des sièges.

3 - L'administration Bush ne veut pas d'un gouvernement d'Union nationale car celui-ci serait le gouvernement actuel auquel s'ajouteraient des ministres du bloc Aoun et alliés. Un tel gouvernement n'accepterait pas les conditions de l'administration Bush : désarmement par la force du Hezbollah avant le retour des fermes de Chebaa des prisonniers libanais en Israël et livraison par ce dernier des emplacements des mines au Liban Sud. Et surtout, ce gouvernement n'accepterait pas l'implantation des réfugiés palestiniens au Liban, c'est-à-dire l'octroi pour ces derniers de la nationalité libanaise et l'annulation de leur droit au retour (garanti par la résolution 194 du Conseil de sécurité). Deux conditions exigées par Israël. Et dont la seconde déséquilibrerait la composition démographique du Liban en faveur de la communauté sunnite et au détriment des communautés chrétiennes et de la communauté chiite.

Sortir le Liban de l'impasse

Les évêques maronites, conscients des risques graves que fait encourir à la société libanaise la crise politique actuelle et les affrontements entre communautés, ont rendu publiques des propositions dont nous reproduisons ici l'essentiel.

Les Libanais, et en particulier les maronites, vivent aujourd'hui une période critique de leur histoire où les questions sur leur sort et celui de leur patrie se multiplient et où les craintes sur l'avenir et un possible retour aux combats fratricides s'aggravent en raison des conflits en cours et de l'exacerbation des tensions et susceptibilités qui les accompagnent.

La patrie est dans une impasse qui menace son existence et qui pourrait avoir des répercussions régionales très graves. Le peuple est tiraillé par des courants antagonistes et des axes régionaux hostiles, ce qui a provoqué des clivages très durs, alors que la majorité silencieuse se tient confuse et perdue, incapable de résister à ces courants ou de choisir une position propre.

L'État, pour sa part, est menacé de morcellement. Il est sous l'emprise des appartenances confessionnelles et pris dans des rapports de force et des conflits d'intérêt sectaires. Le rôle qu'y jouent les chrétiens est devenu marginal. Il ne parvient plus à unifier la société libanaise, à assurer sa sécurité, la dignité de l'homme et ses droits essentiels.

Face à cette situation dramatique, l'Église maronite ne peut renier le rôle essentiel qu'elle a joué tout au long de l'histoire dans l'édification de cette patrie qu'elle a défendue contre toutes les invasions et occupations, ni son rôle dans l'instauration de la démocratie, la consolidation du système parlementaire. Elle ne peut non plus démissionner et reculer face aux dangers qui menacent l'existence de la patrie, l'avenir du peuple libanais et la continuité de l'État (...).

Il nous importe d'abord de rappeler certains principes essentiels qui constituent des constantes nationales qu'il faut respecter. C'est à partir de ces constantes qu'il faut aborder les questions urgentes susceptibles de contribuer à sortir le Liban de son impasse et jeter les bases d'une solution à long terme des questions essentielles touchant à l'avenir de la patrie et à sa pérennité.

Des principes essentiels

La liberté. Les maronites se sont attachés, à travers toute leur histoire, à la liberté religieuse. Ils en ont fait l'expérience au milieu de multiples conflits religieux. Cette liberté, ils l'ont vécue aussi dans ses prolongements divers, dans le domaine de la pensée, de la vie sociale et politique (...).

••• **La convivialité.** L'attachement des maronites à la liberté ne les a pas empêchés de s'ouvrir aux autres, avec lesquels ils ont partagé heurs et malheurs, et aux côtés desquels, abstraction faite de leur religion et de leur communauté, ils ont combattu pour fonder une patrie dans un climat d'égalité et de respect de la dignité de tous (...).

La démocratie consensuelle. Les Libanais ont choisi le régime de démocratie consensuelle - que la constitution a consacré - dans le souci de préserver toutes les composantes de la société pluraliste libanaise et pour que tous puissent participer de façon équilibrée à la vie nationale et aux décisions graves, à la direction de la chose publique et l'édification de l'État, sa croissance et son développement.

Le caractère définitif de l'entité libanaise. Dans son préambule, la Constitution affirme que le Liban est « *une patrie définitive pour tous ses fils* », parallèlement à l'affirmation des principes de la coexistence et de l'appartenance totale au monde arabe. Ceci suppose que l'indépendance du Liban, sa pleine souveraineté et sa liberté de décision soient défendues; que l'on se dresse contre toute tentative de porter atteinte à cette indépendance, quelles qu'en soit la provenance, contre toute invasion de son sol, toute atteinte à sa souveraineté, toute ingérence étrangère dans ses affaires internes, et que l'on fasse passer ses intérêts supérieurs avant ceux de tout autre État.

L'attachement aux résolutions de la communauté internationale et l'exigence de leur application totale car c'est le moyen le plus efficace pour préserver cette petite patrie des

convoitises de ses voisins et de leur propension à l'utiliser pour régler leurs problèmes à ses dépens (...).

La défense de l'État libanais. Il faut défendre l'État libanais et éviter tout ce qui peut le démembrer et affaiblir son rôle. Porter atteinte à l'État, c'est mettre en danger la patrie. Ce qu'il faut, c'est reconstruire cet État sur des bases de droit, de justice, d'égalité, de participation et en restaurer toutes les institutions sur la base de la compétence et de l'intégrité et combattre la corruption qui a pu s'y installer.

L'attachement à l'application de l'accord de Taëf. Cette application doit être intégrale avec des éclaircissements de ce qui reste obscur dans cet accord et la correction des failles que son application a pu révéler pour améliorer le fonctionnement des institutions de l'État et immuniser le Liban contre les dangers qui le menacent.

Règlement des problèmes urgents

Partant de ces constantes, nous invitons les hommes politiques maronites et en second lieu tous les leaders nationaux à :

Conclure un pacte d'honneur dans lequel, devant la patrie et leur conscience, ils renouvellent leur attachement aux principes du dialogue et du règlement des conflits dans le cadre démocratique et légal (...).

Œuvrer à l'instauration du tribunal à caractère international, partant de leur foi dans la justice et le droit, leur rejet du terrorisme et leur condamnation de l'assassinat, qu'il soit politique ou non, dans le but de faire justice et

de mettre un terme à la série des attentats et des assassinats qui a instauré au Liban la loi de la jungle.

Refuser de se laisser entraîner dans le conflit des axes régionaux et internationaux ou de s'insérer dans n'importe quelle alliance étrangère engagée dans des conflits sur le sol national au détriment de la patrie. Tout en restant ouverts à leur environnement et au monde.

Désamorcer la crise en formant un gouvernement d'entente nationale assurant une large participation au plan national et capable de régler les problèmes dont souffrent les citoyens, notamment sur les deux plans de la sécurité et de l'économie (...).

Œuvrer à l'application intégrale de l'accord de Taëf, en particulier la clause relative à la décentralisation administrative et au développement équilibré des régions. Réaffirmer le droit au retour des Palestiniens et refuser leur implantation au Liban (...).

En conclusion, nous invitons tous les chrétiens à serrer leurs rangs, non pour se dresser en force face aux autres communautés, mais pour qu'ils puissent jouer leur rôle historique qui est un rôle rassembleur et unificateur des diverses communautés et tranches de la société libanaise. Un rôle de soupape de sécurité face aux tensions et affrontements entre les autres communautés pour empêcher que les conflits sectaires et confessionnels n'éclatent. Ce faisant, ils sauvegardent le Liban qui est « plus qu'un pays », qui est un message d'ouverture, de dialogue et de convivialité entre les religions et les cultures.

Bkerké, 6 décembre 2006

Développement et civilisations, publication éditée par l'association Développement et Civilisations - Lebret-Irfed
49, rue de la Glacière – 75013 PARIS – 33(0)1.47.07.10.07 – contact@lebret-irfed.org

Développement et civilisations est le nouveau titre de **Foi et développement** publié, depuis 1972, par le Centre Lebret devenu Développement et Civilisations - Lebret-Irfed. Il reprend le titre de la publication éditée par l'Irfed de 1960 à 1973 **Développement et civilisations**.

L'association Développement et Civilisations - Lebret-Irfed est animée par un réseau d'acteurs de développement solidaire. Avec eux, elle conduit un travail de recherche et de formation. Son budget est assuré par des cotisations, dons, subventions et prestations de service. **Bureau de l'association** : Yves Berthelot (président) – Jean-François Giovannini (vice-président) – Boutros Labaki (vp. Moyen Orient et Monde arabe) – Rethinam Mathias (vp. Asie) – Jorge Balbis (vp. Amérique Latine) – Yves Glorieux (trésorier-administrateur) – Isabelle Duquesne (directrice).

Publication - directeur : Yves Berthelot, directeur de la rédaction : Richard Werly, secrétaire de rédaction : François Bellec, Conseil de rédaction : Yves Berthelot, Vincent Berthet, Pierre-Henri Chalvidan, Roland Colin, Jovite de Courlon, Bernadette Denys, Jacqueline Heinrich, Darwis Khudori, Serge Lafitte, Michel Lostis, Gabriel Marc, Emile Poulat, Sergio Regazzoni, Christian Rudel, Pierre Vilain, Hassan Zaoual, - secrétariat : Sally Rousset publications@lebret-irfed.org

La reproduction des textes publiés est autorisée à la seule condition que soit clairement indiquée la source, avec les coordonnées de Développement et civilisations. Un exemplaire du document reproduisant le texte doit être envoyé à l'adresse de la publication.

Abonnement annuel tous pays (10 n°/an) : 38 € - 60 CHF - Le numéro : 4 € - 7 CHF - chèque en €, CHF ou US\$ à l'ordre de Lebret-Irfed.

Virements bancaires : en France : LA POSTE FR10-2004-1010-1233-2971-2T03-350 (BIC : PSSTFRPPSCE)

ou en Suisse : RAIFFEISEN - Genève, N°IBAN CH41 8018 1000 0074 9583 6 CHF (SWIFT : RAIFCH22)

• ISSN 1951-0012 – Imprimerie SEPIC – Paris – 0147051759 .